



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Interpellation de gendarmes en Israël

Question écrite n° 2146

Texte de la question

M. Michel Guiniot alerte M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la dégradation des relations diplomatiques entre la France et Israël. En effet, durant la visite de M. le ministre à Jérusalem, les forces de police israéliennes ont interpellé deux gendarmes du consulat français, sur le site de l'église d'Eléona, qui relève du domaine national de la France à Jérusalem. Ce type d'incident s'est déjà produit à deux reprises à l'église Sainte-Anne, y compris à l'encontre de l'actuel chef de l'État. Il souhaite donc savoir quelle réaction il envisage suite à cet incident, afin de défendre la souveraineté française et ceux qui protègent les institutions françaises à l'étranger.

Texte de la réponse

L'ambassadeur d'Israël en France a été convoqué le 12 novembre 2024 au ministère de l'Europe et des affaires étrangères, à la suite de l'incident survenu à l'Eléona, domaine national français, lors de la visite du ministre de l'Europe et des affaires étrangères à Jérusalem le 7 novembre. Il lui a été signifié que la présence de la sécurité israélienne armée au domaine de l'Eléona, ainsi que l'arrestation de deux gendarmes du consulat général de France à Jérusalem, disposant d'un statut diplomatique, sont inacceptables. Le ministre s'est entretenu dans la foulée avec son homologue israélien. Les deux ministres sont convenus de mettre en place des mesures pour garantir que de tels actes ne se reproduisent pas, à l'Eléona, comme dans les autres domaines placés sous la responsabilité et sous la protection de la France. Ce travail est en cours.

Données clés

Auteur : [M. Michel Guiniot](#)

Circonscription : Oise (6^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2146

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 novembre 2024](#), page 6033

Réponse publiée au JO le : [18 mars 2025](#), page 1846